

Date de dépôt: 10 octobre 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Bertinat : C'est
l'histoire d'un directeur d'arsenal sans arsenal

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2007 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En 2003, Armée XXI a été très largement accepté par le peuple et les cantons. Les conséquences de cette votation furent nombreuses pour le département des affaires militaires. La principale fut, dès le 1^{er} janvier 2004, la disparition des troupes cantonales. Dès cette date, l'arsenal cantonal de Genève devint une filiale de l'arsenal de Bière. Fonctionnant comme arsenal de rétablissement de l'équipement personnel, sa mission consiste durant cette période à assurer le soutien des troupes faisant service sur territoire genevois. Notons encore, qu'au niveau du financement, tous les frais étaient du ressort de la Confédération y compris les salaires des employés au directeur.

Dans son rapport de gestion 2004, le conseil d'Etat relève que : « la réorganisation de la logistique et de l'infrastructure d'instruction, l'arsenal cessera son activité le 31 décembre 2006; seul un magasin d'équipement subsistera.

L'affectation de la place d'armes fera l'objet d'une étude approfondie jusqu'au 31 décembre 2010, son affectation actuelle étant maintenue jusqu'au 31 décembre 2007 ».

Dans son rapport de gestion 2005, le Conseil d'Etat faisait état de la modification de l'activité de l'arsenal cantonal au 31 décembre 2006. Il notait que : « L'étendue exacte des prestations effectuées par le futur arsenal dépendra du résultat des négociations en cours avec la Confédération. Au minimum, un poste de rétablissement subsistera ainsi que le personnel d'exploitation de l'infrastructure (casernes, places d'exercices et de tirs) ».

On sait qu'aujourd'hui la Confédération se contente de louer les surfaces dont elle a l'utilisation et alloue au canton de Genève une enveloppe pour s'occuper de la gestion du matériel. Notre arsenal est, de plus, subordonné à l'arsenal fédéral de Grolley (seul centre logistique pour la Suisse romande) qui s'occupe principalement de la réparation et du matériel. Quant aux infrastructures autrefois gérées par l'arsenal de Genève, elles relèvent dorénavant de l'arsenal de St-Maurice.

Les bouleversements qui ont suivi Armée XXI ont eu, malheureusement, des conséquences sur les places de travail à l'arsenal, conséquences que l'on peut observer sur le tableau suivant (chiffres tirés des rapports de gestion) :

	Postes votés	Postes occupés
2002	55	49,38
2003	52	45,40
2004	47	39,20
2005	46	36,20

Dans son rapport de gestion 2006, nous ne pouvons que constater la disparition de l'arsenal qui a suivi la disparition du Département des Affaires militaires. Le mot « arsenal » apparaissant une seule et unique fois, au chapitre DTIC (page 62). A cette occasion, nous apprenons que dans le cadre de GE-Pilote une étude est en cours pour concentrer dans l'espace disponible à l'arsenal les ateliers de mécanique ainsi que les garages. Ceux-ci sont en effet répartis dans le canton et une réunion de ces services de maintenance est une bonne idée non seulement pour une meilleure synergie mais aussi pour rechercher des économies. Malheureusement, l'alinéa concernant cette bonne idée se termine laconiquement par « Cette proposition est toujours à l'étude ».

A notre connaissance, en septembre 2007, cette proposition est toujours à l'étude...

Des « belles années » durant lesquelles l'arsenal de Genève a compté jusqu'à une soixantaine d'employés, il ne reste plus grand chose. Son avenir, à constater la diminution régulière des effectifs de l'armée ainsi que de ses moyens financiers, est pour le moins compromis. Le seul projet concernant l'arsenal (réunir les ateliers de mécanique et les garages) est en attente depuis deux ans. Ce qui n'a pas empêché le Conseil d'Etat d'engager un nouveau directeur de l'arsenal. D'où ma question :

Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il l'engagement d'un directeur (cadre supérieur (classe 24)) pour un arsenal qui n'existe plus, alors que le Service des affaires militaires, qui compte moins de trente collaborateurs, a toujours à sa tête un directeur à plein temps, également cadre supérieur (classe 29) ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La présente interpellation donne l'occasion de faire un point de situation relatif à l'évolution du service des affaires militaires (SAM) ainsi que de l'arsenal cantonal de Genève.

Il convient tout d'abord de relever que si les chiffres contenus dans l'interpellation concernant les effectifs sont exacts, les autres données évoquées sont obsolètes, datant encore de l'ancien département des affaires militaires, supprimé à la fin de la précédente législature et ne reflètent dès lors pas la situation actuelle.

En effet, la transformation de l'ancien département des affaires militaires en un service, avec à sa tête et à celle de l'arsenal cantonal une direction renouvelée, a permis d'inverser la situation ancienne décrite avec grande précision par l'auteur de l'interpellation.

Le canton a effectivement repris depuis le 1^{er} janvier 2007 la conduite de son arsenal cantonal, sur la base de nouveaux contrats de prestations logistiques équilibrés avec la Confédération. Dans ce cadre, la fonction de directeur de l'arsenal a pris une dimension nouvelle et le collaborateur qui assurait une fonction équivalente pour la Confédération est passé d'un statut fédéral à un statut cantonal au 1^{er} janvier de cette année. En effet, ce changement de statut est une conséquence de l'évolution des relations contractuelles entre la Confédération et le canton. Deux autres collaborateurs

de l'arsenal ont également été concernés par ce transfert et un dernier le sera en 2008.

La conclusion de nouveaux contrats, favorables pour Genève, dans le domaine de l'infrastructure pour le 1^{er} janvier 2008 parachèvera l'adaptation des structures de l'arsenal, en favorisant ainsi une synergie utile entre le canton et la Confédération, permettant à chacun de disposer sur la place de Genève de moyens de logistique et de maintenance difficilement envisageables séparément, en raison de coûts trop importants. Cette collaboration est appelée à se prolonger au minimum jusqu'en 2015 et, selon toute vraisemblance, au-delà.

En plus des prestations logistiques, l'arsenal est également responsable de la gestion de l'ensemble des infrastructures militaires dans le canton de Genève, que ces dernières soient fédérales ou cantonales. Il s'agit de la caserne des Vernets, de la place d'exercices d'Epeisses, de la place de tir de Chancy, du stand de tir de Bernex, de la centrale d'engagement de Mategnin, de plusieurs dépôts de matériel et de munition, ainsi que de diverses infrastructures d'engagement militaire.

Par ailleurs, l'arsenal cantonal évolue progressivement en un centre de compétences pour la logistique et la maintenance militaire et civile. Les prestations offertes, indépendamment du projet GE-pilote d'optimisation de la maintenance, ont été ouvertes à l'ensemble des services de l'administration cantonale, et même d'entreprises privées, lorsqu'elles n'entrent pas en concurrence avec celles disponibles sur le marché, dans les domaines des textiles, de l'armurerie, de la mécanique sur engins et machines, du stockage et du transport. Il convient aussi de souligner que le rôle formateur de ce secteur a été également réactivé, avec l'engagement à fin août 2007 de deux apprentis armurier et mécanicien sur appareils moteurs.

Par ailleurs, l'arsenal joue toujours un rôle important pour les forces de sécurité cantonales et fédérales dans la logistique des grands événements sur la place de Genève, comme des conférences internationales ou l'Eurofoot 2008 par exemple. La Confédération ne disposera plus de collaborateurs de la base logistique de l'armée sur Genève dès le 1^{er} janvier 2008, l'ensemble des prestations étant assurées par l'arsenal cantonal de Genève.

Sur le plan financier, la situation financière de l'arsenal est particulièrement saine, avec un taux de couverture largement supérieur à 100%. Les revenus liés aux prestations logistiques pour la Confédération ont effectivement légèrement diminué, mais ont été compensés par une augmentation significative des revenus dans le domaine des prestations

d'infrastructure et par une forte amélioration du rendement des surfaces louées à la Confédération, plus proches des prix du marché.

En outre, le projet GE-pilote d'optimisation de la maintenance a été validé par le Conseil d'Etat en février 2007 et l'application des mesures prévues sera effective dès le début de l'année 2008. Dans ce cadre, l'arsenal cantonal verra son rôle dans l'organisation de la logistique et de la maintenance de l'Etat encore renforcé, avec des transferts de compétences et de personnel dans les domaines de la maintenance des engins de sauvetage, de la menuiserie et de la mécanique de précision. La présidence du collège interdépartemental spécialisé dans la logistique, dont la mission est de coordonner et d'harmoniser la fonction transversale « logistique » pour l'ensemble de l'Etat a en outre été confiée au directeur du service des affaires militaires.

Il découle de ce qui précède que les tâches confiées, tant à la direction des affaires militaires qu'à l'arsenal cantonal de Genève qui en dépend, ont évolué. Elles sont assurément plus nombreuses, complexes et diverses que sous le régime de l'ancien département des affaires militaires.

Pour le surplus, comme c'est le cas pour l'ensemble des collaborateurs de l'Etat, le poste de directeur de l'arsenal a fait l'objet d'une évaluation par le service des ressources humaines de l'office du personnel de l'Etat (anciennement le service d'évaluation des fonctions) qui évalue les fonctions et propose au Conseil d'Etat une classification de celles-ci, fondée sur la base de critères objectifs en lien notamment avec la responsabilité du poste, ainsi que la formation et l'expérience nécessaires pour occuper celui-ci.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer